

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/VI-04

PROJET HELIMAINTEANCE

Le 27 juin 2006, le Pôle de Compétitivité Aérospace Valley procédait à la labellisation du projet structurant « HéliMaintenance ». Il s'agissait de créer en Tarn-et-Garonne, sur l'aérodrome de Montauban, un complexe intégré de maintenance des hélicoptères, incluant un consortium industriel, des activités de recherche et de développement et des activités de services.

Depuis cette date, le projet a connu de nombreuses évolutions :

- dans un premier temps, nous avons pu accompagner, avec l'ADE82, la constitution du consortium industriel IXAIRCO. Je vous rappelle que 12 PME-PMI aéronautiques du Tarn-et-Garonne ont participé au capital de ce consortium en mobilisant au total 1 M€ ;

- dans un second temps, nous avons financé, avec l'Etat, la Région et la Communauté d'Agglomération de Montauban, le programme de recherche et développement « HéliMaintenance Recherche & Développement (R&D) ». Ce programme, d'un coût de 2 550 000 €, réunit 3 entreprises du département (IXAIRCO, C3EM et SEMIA) ainsi que des centres de recherche (ONERA, ISAE, ENIT et ENSTIMAC). Il a reçu 127 171 € de subvention départementale.

Aujourd'hui, je vous propose de prendre connaissance de l'état d'avancement de ce projet qui doit donner lieu à la construction du bâtiment sur l'aérodrome de Montauban pour héberger l'ensemble de ces activités.

Après une période d'études de faisabilité et de préparation technique, la Communauté d'Agglomération de Montauban (maître d'ouvrage du futur bâtiment) vient de présenter lors d'une réunion en Préfecture, le programme définitif de la structure qui abritera le projet.

I – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT

Ce **bâtiment modulaire** pourra accueillir les activités générées tant par le volet industriel, que par le volet Recherche et Développement (R&D) de la maintenance d'équipements hélicoptères, notamment :

- l'entretien, la réparation et la modification/customisation d'hélicoptères et leurs composants,
- le négoce de pièces de rechange pour hélicoptères,
- l'élimination, au sens technique et environnemental, de composants d'hélicoptères,
- les travaux menés par des chercheurs au sein de l'observatoire pour optimiser les processus de fonctionnement,
- des activités de formation,
- les activités technico-administratives et commerciales liées à cet ensemble.

Ce bâtiment, de 3 418 m² sera implanté en bordure de l'aérodrome, sur un terrain d'une superficie totale de 14 004 m².

- bureaux : 876 m²
- ateliers : 2 542 m²

En dehors du bâtiment, le projet va permettre de revaloriser l'aérodrome à travers la réalisation d'espaces extérieurs :

- une zone de stationnement pour véhicules légers,
- une voirie autorisant le passage des poids lourds de livraison,
- une zone de stationnement et de déplacement des hélicoptères en cours de maintenance,
- des espaces verts,
- l'ensemble de la plate-forme est clôturé.

a) Coût de l'investissement

Ce projet, dans sa globalité, représente un investissement important pour la collectivité réparti comme suit :

Aménagements extérieurs (dont études diverses, honoraires, missions techniques)	844 443,00 €
Bâtiments (dont études diverses, honoraires, missions techniques)	4 740 000,00 €
TOTAL HT	5 584 443,00 €

Il faut noter que cette dernière évaluation de 5 584 443 € HT est en augmentation de 537 203 € par rapport à la première évaluation que nous avait transmise la Communauté d'Agglomération début 2008 et que je vous ai présentée lors de la DM 1 cette année là.

b) Plan de financement

En terme de financement, tous les partenaires ont été sollicités, via le contrat d'agglomération et via le contrat de projet Etat/Région.

A ce jour, il est prévu :

- une intervention de l'Etat (FNADT et Fonds de restructuration de la défense – FRED) de 1 900 000 € ;
- une participation du Conseil Régional de 600 000 € ;
- un portage financier **à parité** entre la Communauté d'Agglomération de Montauban et le Conseil Général, sur **le différentiel annuel** entre l'annuité de l'emprunt contracté par la Communauté d'Agglomération de Montauban (3,2 M€) et les loyers encaissés.

Pour l'heure, dans l'attente de ces informations, je vous propose de délibérer sur le principe de notre participation à cette opération, qui fera l'objet d'une subvention versée en annuités.

Ce montage financier nous associe en totalité aux décisions prises par la Communauté d'Agglomération tant en terme de fixation du prix du loyer que du montant des annuités d'emprunts relatives à ce projet.

II – FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION HELIMAINTEANCE

Au-delà de la construction du bâtiment et du programme de recherche, le Conseil Général est membre de l'association Hélimaintenance depuis 2006. Cette association réunit l'ensemble des partenaires du projet : collectivités locales, organismes de recherche, industriels... Son objectif est de coordonner les acteurs du projet mais aussi de mettre en place des actions de communication autour du projet.

Comme nous l'avons fait l'an passé, je vous propose de renouveler notre cotisation de 10 000 € à ratifier sur la ligne 6558391.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de l'état d'avancement du projet Hélimaintenance ;

· *construction du bâtiment définitif sur l'aérodrome de Montauban :*

– Prend acte du coût final de l'opération de construction d'un bâtiment sur l'aérodrome de Montauban qui s'élève à 5 584 443 € HT, étant précisé que le plan de financement prévoit une intervention de l'Etat de 1 900 000 €, une participation du Conseil Régional de 600 000 € et un portage financier à parité entre la Communauté d'Agglomération de Montauban et le Conseil Général, sur le différentiel annuel entre l'annuité de l'emprunt contracté par la Communauté d'Agglomération de Montauban (3,2 M€) et les loyers encaissés ;

– Précise que ce montage financier associe en totalité le Conseil Général aux décisions prises par la Communauté d'Agglomération tant en terme de fixation du prix du loyer que du montant des annuités d'emprunts relatives à ce projet ;

– Approuve le principe de la participation du Conseil Général qui interviendrait sous la forme d'une subvention en annuités ;

· *association « HéliMaintenance » :*

– Renouvelle la cotisation du Conseil Général pour 2010, soit 10 000 € et ratifie le crédit correspondant à l'article 6558391.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,